

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	20

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Nathalie UCHET (pouvoir à Gisèle MOTTA), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI).

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE
 31 – 22/05/2025

Madame Martine VENTURINI maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu le rapport de madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- un poste d'adjoint d'animation à 17 h 00 hebdomadaires,
- un poste d'ATSEM principale 2^{ème} classe à temps complet,

PRECISE que le tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Le conseil Municipal adopte à 18 voix pour et 2 abstentions Olivier BOURQUARD, Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

